

Annexe 7 : Auto-évaluation

1. CONTEXTE DE L'OPERATION

L'EARL CLOS MATHIEU, spécialisée depuis près de 30 ans dans la production de fruits à pépins et à noyau, souhaite renforcer ses outils de production afin de développer la culture d'abricotiers sous serres.

La démarche de l'EARL CLOS MATHIEU s'inscrit dans la philosophie du développement durable, les productions envisagées répondant au cahier des charges de l'Agriculture Biologique.

Les terrains concernés par le projet sont actuellement occupés par des vignes et de l'arboriculture. La production, de type monoculture, est étroitement liée aux conditions climatiques qui influencent la production, mais également le prix de vente.

Le projet agricole comprend la réalisation de 21 serres agricoles, pour une emprise au sol de 16 695 m².

La culture arboricole ne nécessite aucune rotation des cultures.

Les serres permettront :

- de pratiquer la lutte intégrée,
- de se protéger des insectes extérieurs, soit par bardage plastique relevable, soit par mise en place de filets par-insectes,
- de cultiver à l'abri des aléas climatiques, tels que la grêle et le gel (ayant respectivement induit d'importants dégâts sur les cultures arboricoles en 2014 et 2013).

Par ailleurs, afin d'optimiser les investissements et permettre à l'exploitation de disposer d'une nouvelle ressource financière, les toits des serres seront équipés de panneaux solaires implantés en mosaïque (permettant donc le passage de la lumière nécessaire à la croissance des végétaux).

2. CARACTERISTIQUES DU PROJET

↳ Cf. plan de masse ci-après

Le projet s'inscrit sur une emprise de 7,6 ha environ, dont 16 695 m² aménagés de serres agricoles.

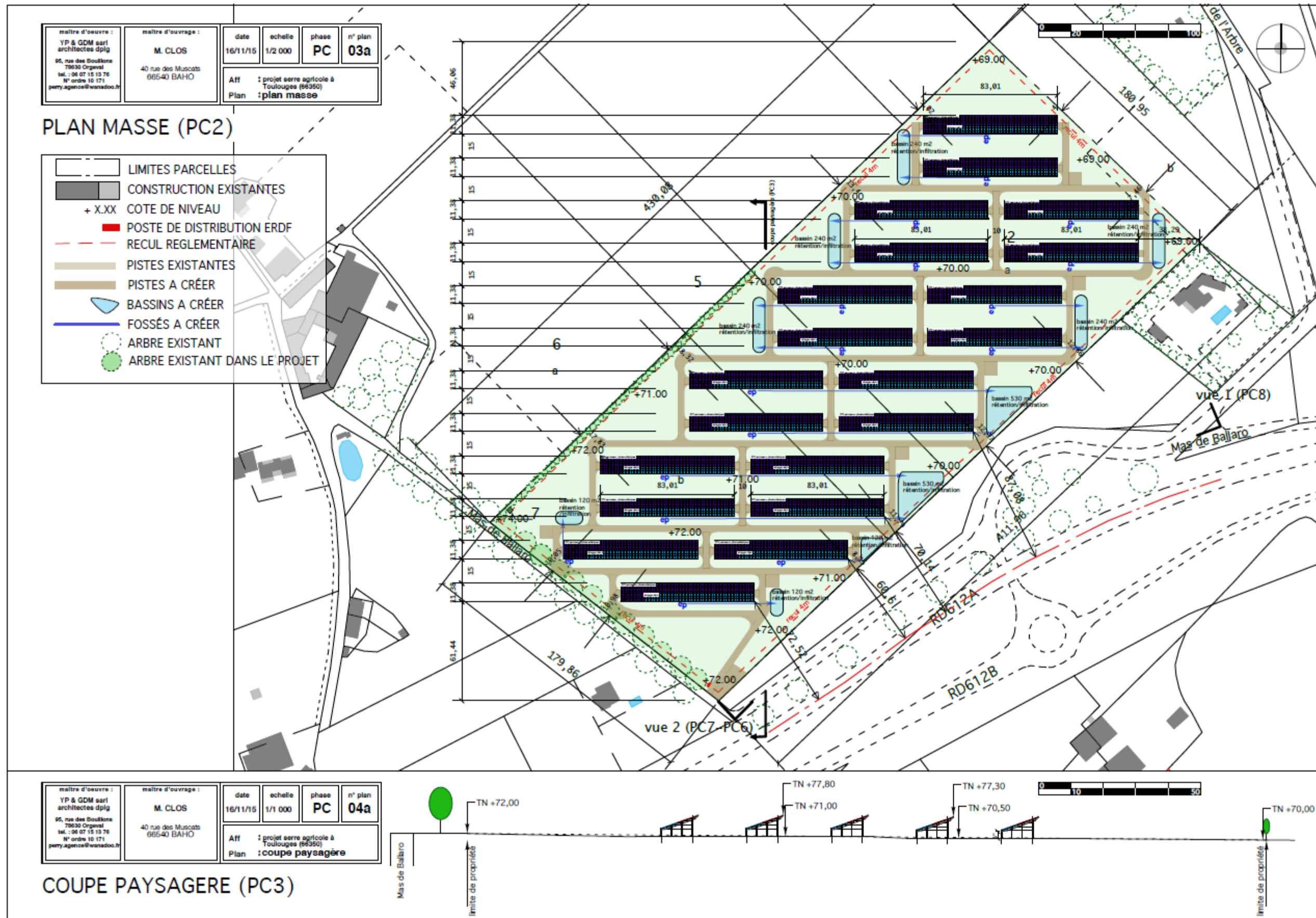
Le site sera accessible directement depuis la voie communale longeant la partie Ouest, Sud et Est du site de projet.

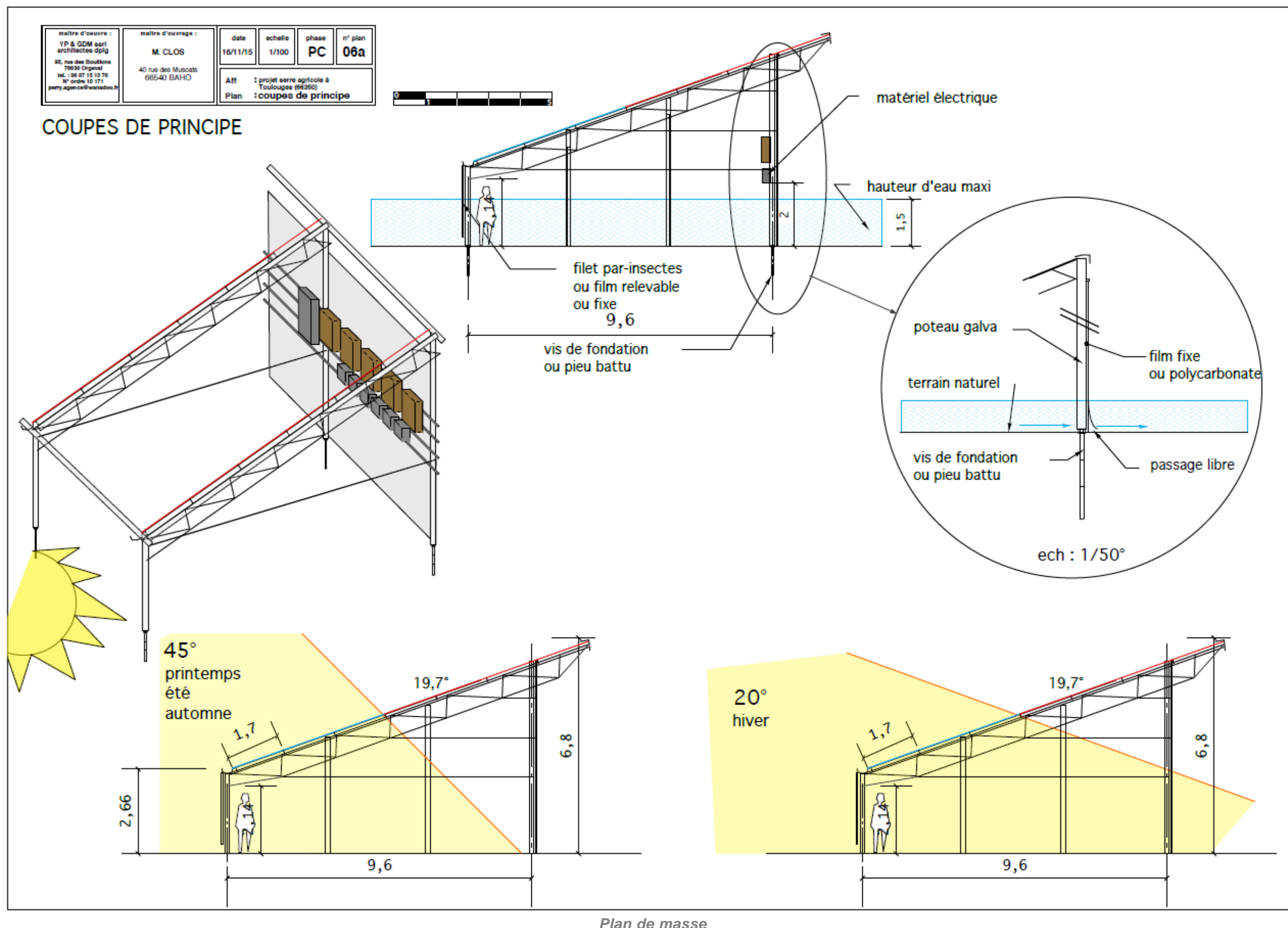
L'orientation des serres a été définie en fonction :

- des contraintes d'exploitation (accessibilité notamment),
- des contraintes hydrauliques (prise en compte du sens d'écoulement des eaux),
- des contraintes techniques spécifiques aux panneaux solaires en toiture.

Les serres seront construites sur pieux battus. Cette technique présente en effet plusieurs avantages :

- elle ne nécessite pas la réalisation de terrassements ni de mouvements de terre importants,
- elle permet de réduire l'emprise au sol des infrastructures fixes,
- elle permet de préserver les terres agricoles (moins de roulage des engins de chantier, pas de matériaux excédentaires à stocker ...).





maître d'œuvre : YP & GDM sarl architectes dplg 25, rue des Bouillons 78030 Orgeval tel. : 06 07 15 13 76 N° ordre 10 171 perry.agence@wanadoo.fr	maître d'ouvrage : M. CLOS 40 rue des Muscatis 66540 BAHO	date 16/11/15	échelle	phase PC	n° plan 07a
Aff : projet serre agricole à Toulouges (66350) Plan : volet paysager					

VOLET PAYSAGER (PC6-PC7-PC8)

VUE 1 (PC8) existant



VUE 2 (PC7) existant



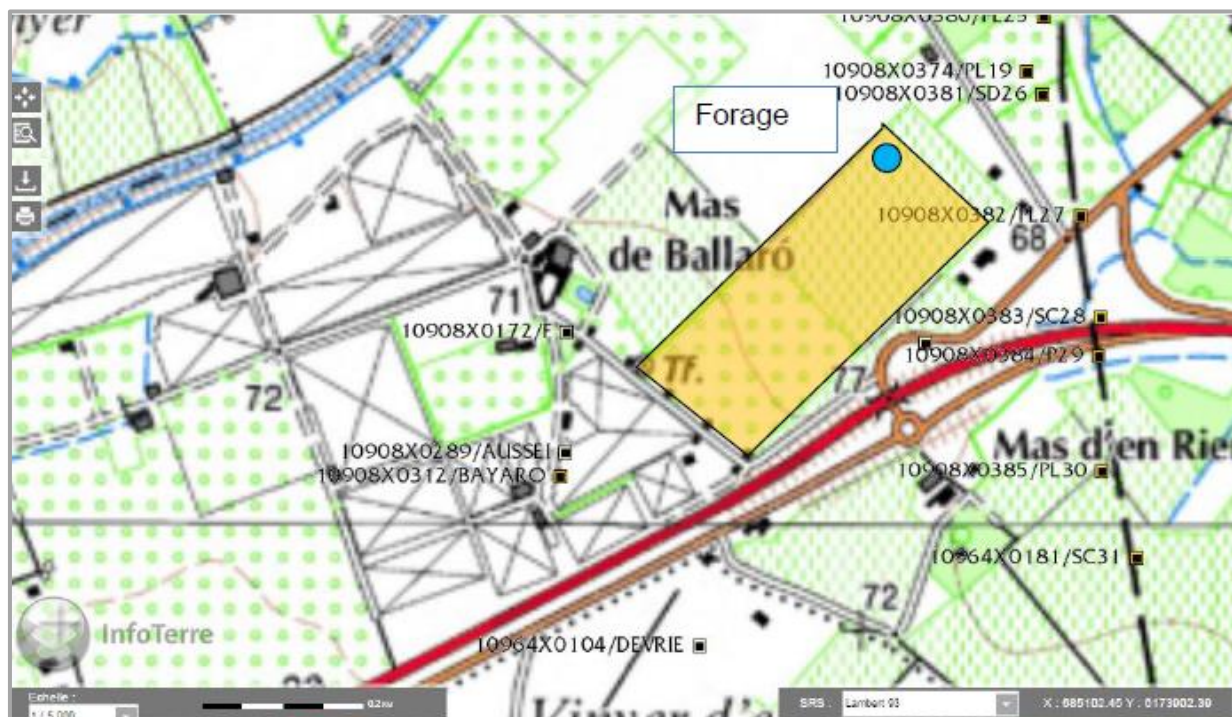
VUE 2 (PC6) projet



Projet dans son environnement – Prises de vue et simulation visuelles

Consommation en eau

Le site de projet n'étant pas desservi par le réseau d'irrigation, le projet prévoit la mise en place d'un forage destiné à l'arrosage des cultures.



D'un point de vue quantitatif, les prélèvements d'eaux souterraines sont prévus à raison de 7 m³/h ce qui représente un débit relativement faible au regard des capacités de l'aquifère.

Gestion des eaux pluviales

Les eaux pluviales seront gérées au niveau du site. Les eaux pluviales issues des toitures seront récupérées par un système de gouttières et acheminées vers 10 bassins de rétention, dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvieux d'occurrence décennale.

Le fond des bassins ne sera pas étanché pour permettre l'infiltration des eaux au droit de la parcelle.

Les serres ont été conçues de manière à prendre en compte le risque inondation sur le secteur. Ainsi des systèmes d'effacement sont envisagés. Les côtés des serres ne seront pas fermés par des parois fixes, mais par des bardages plastiques relevables ou des filets par-insectes.

4. ETAT INITIAL SIMPLIFIE DE LA ZONE D'ETUDE

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Climat	Pas d'enjeu particulier	Non significatif
Géologie / Usages des sols	Les sols, de nature limono-sablonneuse, présentent une teneur en éléments grossiers et cailloux très faible. Ces terres agricoles sont très favorables aux cultures maraîchères et à l'arboriculture.	Fort
Stabilité des terrains	Pas de problème de stabilité des terrains identifié.	Non significatif
Ressource en eaux souterraines	Le périmètre de projet ne recoupe aucun périmètre de captage / forage AEP. Plusieurs forages privés, à vocation agricole, ont été identifiés au sein de la zone d'étude élargie.	Moyen
Eaux superficielles	La zone d'étude ne recoupe aucun cours d'eau permanent ou temporaire. Toutefois, la zone d'étude élargie présente un maillage de fossés agricoles / fossés d'irrigation important.	Fort
Risque inondation	La commune de Toulouges s'inscrit dans le périmètre du PPRi « Basse Castelnuou ». Cependant, le site de projet est en dehors de tout zonage réglementaire du PPRi. L'aléas inondation sur la zone d'étude est considéré comme faible à moyen (aléa modéré sur une partie Nord).	Faible à moyen
Milieux naturels	La zone d'étude s'inscrit sur un territoire agricole. Les parcelles concernées par le projet sont actuellement partiellement plantées (vignes et arbres fruitiers). Elle ne s'inscrit dans aucun périmètre réglementaire et/ou réglementé, zone Natura 2000 et/ou zone d'inventaires. Au niveau de la vigne et des cultures arboricoles, les espaces interstitiels, régulièrement entretenus, se caractérisent par une strate herbacée dégradée (roulage des engins, coupes répétitives, ...), avec une végétation de type rudérale. La zone d'étude s'inscrit dans la vallée de la Têt. Celle-ci présente une richesse faunistique importante (proximité des PNA Pie Grièche à tête rousse, Odonates, Emyde Lépreuse, Outarde canepetière et Pie Grièche Méridionale). Le périmètre de projet ne présente pas non plus d'éléments naturels ou artificiels pouvant être utilisés comme zones de gîtes par les chiroptères.	Faible à moyen
Patrimoine	La zone de projet ne recoupe aucun périmètre de protection de 500 m de monument historique. Par ailleurs, aucun patrimoine vernaculaire n'a été identifié au sein du périmètre de projet et/ou sur ses abords proches.	Nul
Paysage	La zone d'étude s'inscrit dans la plaine agricole du bassin de la Têt. Il s'agit d'une entité paysagère caractéristique du terroir local et relativement préservé.	Moyen

Thématique	Enjeux identifiés	Niveau d'enjeux
Milieus humains	<p>La zone d'étude s'inscrit au sein d'un territoire agricole, avec :</p> <ul style="list-style-type: none"> - une voie communale en limite ouest, sud et est, - des terrains agricoles de part et d'autre, - une infrastructure routière (RD612) au sud - une infrastructure ferroviaire à l'est. <p>Plusieurs habitations sont situées en limite des parcelles à aménager. Elles sont isolées du site de projet par des réseaux de haies (haies matérialisant les limites pavillonnaires, alignements en bordure de la voie communale, ...).</p>	Faible à fort

4. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE CHANTIER

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées à l'utilisation d'engins de chantier fonctionnant au fioul.	Utilisation d'engins de chantier récents et régulièrement entretenus.	Non significatif
Géologie	Consommation de matériaux minéraux. Impact lié aux matériaux excédentaires (mise en dépôt définitif sur des terrains agricoles ou naturels).	Méthode de construction nécessitant peu de matériaux (béton pour pieux battus). Méthode de construction générant peu de matériaux excédentaires. Ceux-ci seront régalez au niveau des espaces interstitiels entre les serres et au niveau de pistes internes.	Non significatif
Qualité des sols	Dégradation des terres agricole par roulage des engins. Pollution en cas de déversement accidentel	Délimitation des zones de roulage des engins de chantier afin de préserver l'horizon supérieur des terres devant être cultivées sous serre. Equipement de tous les engins de chantier de kits anti-pollution. Définition d'un plan d'actions en cas de déversement accidentel. Ravitaillement des engins de chantier par la technique du « bord à bord » AU-DESSUS d'un bac d'égouttures.	Nul

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
<p>Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles</p>	<p>Risque de pollution des eaux souterraines et superficielles</p>	<p>Toutes les mesures possibles de salubrité et de sécurité sur le chantier seront prises afin de limiter au maximum l'impact des travaux sur le site et son environnement. L'entreprise de forage prendra en compte des garanties supplémentaires concernant d'éventuelles fuites hydrauliques des engins, ou lors du ravitaillement en fuel. Le stockage des hydrocarbures se fera sur bac de rétention. Aucun entretien des machines ne sera effectué sur la zone de forage.</p> <p>Les travaux de foration seront de courte durée. Les eaux pourraient éventuellement être turbides en aval des points de forage. Toutefois, la nature de l'aquifère alluviale lui confère un pouvoir filtrant qui devrait limiter de manière significative tout impact qualitatif sur les eaux souterraines.</p> <p>Ces eaux probablement turbides au début du soufflage ne devraient donc pas rejoindre le réseau superficiel.</p>	<p>Faible</p>
	<p>Risque de pollution des eaux pluviales en cas de pollution accidentelle.</p>	<p>Mise en place de mesures préventives et curatives en phase chantier de lutte contre les pollutions accidentelles (plan de prévention, équipement de tous les engins de kits anti-pollution, plan de circulation ...).</p>	<p>Nul</p>
	<p>Risque de pollution des eaux pluviales par apport de MES et/ou</p>	<p>Afin d'éviter tout risque de pollution des eaux superficielles et souterraines par apport massif de MES, les mesures suivantes sont prévues :</p> <ul style="list-style-type: none"> - réalisation au démarrage du chantier des deux bassins de rétention, - mise en place d'un assainissement pluvial provisoire en phase travaux (fossés). 	<p>Nul</p>

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Ecoulement en période de crue	Création d'obstacle au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Le chantier sera alimenté en flux continu de manière à réduire les besoins de stockage des matériaux de construction sur le site.	Non significatif
Milieux naturels	Dégradation des abords de la zone de chantier. Modification des axes de déplacements. Pertes d'habitats naturels.	Afin d'éviter le roulage des engins de chantier en dehors de la zone de travaux, celle-ci sera délimitée par des rubalises ou un système équivalent. Si les travaux sont réalisés en période sèche ou venteuse, les pistes de chantier seront arrosées en temps que besoin pour réduire l'envol des poussières.	Non significatif
Paysage	Dégradation du cadre paysager en phase travaux.	Comme tous travaux, le chantier induira une modification du paysage local. Toutefois cet impact doit être relativisé en raison de perceptions limitées sur le site (zone en retrait des axes de communications principaux, présence de masques visuels, ...).	Faible
Milieux humains Qualité de vie <i>Accès agricoles</i>	Modification des accès agricoles. Augmentation des temps de parcours.	Le projet ne recoupe aucun chemin agricole.	Nul
<i>Emissions sonores</i>	Nuisances liées à la réalisation des travaux et au fonctionnement des engins de chantier.	Utilisation d'engins récents et régulièrement entretenus répondant aux normes en vigueur. Pas de travaux les jours fériés et le week-end.	Non significatif
<i>Emissions lumineuses</i>		En l'absence d'intervention de nuit, il ne s'avère pas nécessaire de mettre un éclairage fixe.	Nul
<i>Gestion des déchets</i>		Mise en place du tri sélectif sur le chantier. Evacuation régulière des déchets de construction (plastiques, ferrailles, ...) vers un centre habilité à les recevoir. Evacuation des déchets verts liés à la suppression des vignes soit pour valorisation du bois, soit en déchetterie.	Non significatif

5. EFFETS PREVISIONNELS DU PROJET EN PHASE « EXPLOITATION »

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Climat	Emissions de gaz à effet de serre liées.	La mise en place de panneaux solaires participera, à l'échelle du projet, à contribuer à la réduction des gaz à effet de serre.	Positif
Qualité et usages des sols	Consommation de terrains agricoles. Pollution des sols.	Le projet n'induirait pas de perte de terrains agricoles, son objectif étant de créer des conditions favorables à la culture d'abricotiers sous serres. Les pratiques mises en place respectent le cahier des charges relatif à l'agriculture biologique. De ce fait aucune pollution des sols n'est à prévoir.	Nul
Ressource en eaux souterraines / eaux superficielles	Risque de pollution des eaux souterraines	Les forages seront équipés de façon à capter uniquement les eaux de la nappe alluviale ou la nappe du Pliocène. La cimentation des têtes de forage sera réalisée sur au minimum 1 m afin de bien isoler les ouvrages des eaux de ruissellement. Enfin, le forage sera éloigné le plus possible des forages existants (> 450 m) afin de limiter toute interaction.	Faible
	Risque de pollution des eaux superficielles	Les eaux issues de la foration (soufflage) ne seront pas canalisées et s'infiltreront directement sur place. Il n'y aura ni prélèvements, ni rejets dans les eaux superficielles.	Faible
	Pollution des eaux superficielles et souterraines.	Récupération des eaux pluviales au niveau de la toiture par un système de gouttières.	Nul
	Augmentation des débits ruisselés.	Mise en place de bassins de rétention dimensionnés pour accepter à minima un épisode pluvial d'occurrence décennale.	Non significatif
	Limitation de l'infiltration des eaux de pluie dans le sous-sol.	Infiltration des eaux pluviales au droit des bassins de rétention.	Non significatif
	Consommation en eau	Mise en place d'un système de gouttes à gouttes permettant de réduire significativement les consommations d'eau.	Faible

Thématique	Impacts prévisibles en phase chantier	Mesures d'évitement et de réduction envisagées	Niveau d'impact
Ecoulement en période de crue	Création d'obstacles au bon écoulement des eaux en cas d'inondation.	Mise en place d'un système d'effacement des serres permettant le libre écoulement des eaux en cas d'inondation.	Nul
Milieux naturels	Réduction des habitats de chasse et d'alimentation. Suppression des vignes pouvant être utilisés comme support de déplacements pour les chiroptères.	Plantation des espaces interstitiels entre les serres en prairies fleuries (permettant notamment le maintien d'espèces mellifères sur site). Par ailleurs, les serres pourront également être utilisées par les chiroptères pour se déplacer. Au niveau des bassins de rétention, ceux-ci seront entretenus de manière douce de manière à permettre le développement d'une végétation hydrophile favorable aux odonates. Enfin, l'application de la charte Agriculture Biologique permettra de réduire l'utilisation des intrants.	Faible
Paysage	Modification du paysage local. Dégradation du cadre paysager.	Le projet s'inscrit sur des terrains d'ores-et-déjà agricoles. Les perceptions visuelles de celui-ci sont limitées au chemin communal le desservant et la RD612.	Faible
Milieux humains Qualité de vie			
<i>Activités agricoles</i>		Le projet permettra de diversifier et de pérenniser l'activité de la EARL CLOS MATHIEU.	Positif
<i>Gestion des déchets</i>	Déchets verts	Les déchets verts issus de l'activité seront valorisés (composte) et réutilisés sur l'exploitation.	Non significatif

6. CONCLUSION

Le projet porte sur la mise en place de serres agricoles en lieu et place de vignes et d'arbres fruitiers.

Il vise à permettre à l'EARL CLOS MATHIEU de renforcer ses activités (exploitation actuellement fruit à pépins ou noyau), et diversifier les sources de revenus de l'exploitation par la mise en place de panneaux solaires en toiture.

Dans le cadre du projet, un panel de mesures a été prévu, tant en phase chantier qu'en phase exploitation, pour réduire ses impacts sur l'environnement. Les mesures envisagées portent notamment sur :

- la protection des sols,
- la protection des eaux souterraines et superficielles,
- la protection du patrimoine naturel,
- la protection du paysage,
- la protection des populations riveraines et la réduction des déchets.

Les mesures d'évitement et de réduction envisagées permettront de réduire significativement l'incidence du projet sur l'environnement au sens large du terme (niveaux d'impacts résiduels nuls à faibles en fonction des thématiques).

*

* *

Ainsi, au vu de la nature du projet et de ses incidences prévisibles sur l'environnement, les populations riveraines et la santé, nous estimons que le projet ne nécessite pas la réalisation d'une étude d'impact.